

# ACCOMPAGNEMENT VAE

## L'École de la Convivialité (by le Social Bar)

Le Social Bar est un laboratoire de convivialité et de festivité avec une (bonne) dose de solidarité ! Lauréats du trophée de l'économie sociale et solidaire de Paris et élus 2 fois "bar préféré des parisiens", nous fédérons un réseaux de bars festifs et engagés, tout en déployant une myriade d'événements de convivialité hors de nos murs, dans les espaces publics, les squares, les entreprises... Parce qu'il fallait l'inventer, nous avons aussi créé une école, "l'école de la convivialité", dont la mission est de former et outiller les agents de convivialité de demain. Dans le cadre de nos actions, nous proposons un accompagnement VAE pour valoriser et faire reconnaître tes compétences acquises.

## Ce qui t'attend pendant ce parcours

De la convivialité, de l'analyse de ton expérience professionnelle afin d'avoir une vision globale de ce dont tu es capable, ce sur quoi il faut que tu travailles qui est indispensable pour obtenir une certification.

## Ta formation

### DURÉE

Maxi 30 heures individuelles

### POUR QUI ?

Personne ne possédant pas de diplôme ou dont le diplôme n'est pas en lien - en termes de niveau et/ou de domaine- avec son expérience pro

### PRE REQUIS

Justifier d'une d'expérience professionnelle ou extraprofessionnelle. Disposer d'un ordinateur, d'une connexion internet et d'un téléphone.

### MODALITÉS

Accompagnement à distance individuel et/ou semi-collectif.

### VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

### TARIF

Formation entièrement prise en charge par France VAE

### CONTACTS

Yves DIABAN

Téléphone : 06 52 34 25 75

E-mail : yves@ecole-convivialite.org

### OBJECTIFS

- ✓ Présenter ses expériences professionnelles pour valider la faisabilité du projet et identifier la certification à cibler.
- ✓ Formaliser son dossier de recevabilité selon les modalités requises par l'organisme certificateur.
- ✓ Rédiger son dossier d'expériences. Soutenir son dossier devant un jury VAE

### PROGRAMME DE FORMATION

#### Module 1 : Constitution du dossier de recevabilité

- Etude personnalisée de faisabilité : Analyse du parcours ; Identification de la certification adéquate
- Aide méthodologique à la rédaction du dossier de recevabilité

#### Module 2 : Constitution du dossier d'expérience

- Aide méthodologique à la rédaction du dossier d'expérience.
- Préparation à l'entretien avec le jury VAE

### METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Interaction régulière entre le consultant-accompagnateur et le stagiaire, à travers un système informatique permettant un partage d'écran et un échange interactif
- Démarrage au plus tard entre 2 jours et 8 jours après réception de ton dossier de candidature sur France VAE

### MODALITES D'EVALUATION ET PERSPECTIVES

- Questionnaire à la fin de chaque phase d'accompagnement.
- Obtention de tout ou partie d'une certification inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) dans le cadre d'un projet professionnel (salarial, Entrepreneurial...). Pour obtenir les informations sur les possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, ainsi que des équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés, se référer au site de [France compétences](https://francecompetences.org/).

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES



Merci de nous signaler tout besoin spécifique. Si nous ne pouvons pas y répondre, nous vous orienterons vers les organismes susceptibles de vous accompagner.

## Déroulé de la formation

### 1. Etude de faisabilité - Diagnostic :

#### Description de la formation :

- Présentation de l'accompagnement et de sa méthodologie
- Accompagner le candidat à retracer son parcours professionnel, évaluer ses motivations et aptitudes à s'inscrire dans un projet VAE.
- Recensement des activités et expériences significatives à verbaliser en lien avec les attendus du référentiel
- Aider le candidat à s'auto-positionner sur les compétences qu'il pense maîtriser ; valider son choix de certification, le cas échéant lui préconiser une certification à cibler par la voie de la VAE et les moyens pour y parvenir
- Identification des pièces justificatives et annexes à joindre au dossier de recevabilité

#### Modalités pédagogiques

- 1 entretien en webconférence pour ciblage du diplôme et validation de la faisabilité.

*Précision : Le diagnostic de faisabilité d'un projet ne garantit pas la prononciation de la recevabilité par le(s) certificateur(s).*

### 2. Phase d'accompagnement à la rédaction du dossier VAE et préparation orale du jury VAE :

#### Description de la formation :

- Présentation de l'accompagnement et de sa méthodologie
- Accompagnement à la rédaction du dossier VAE par relecture et commentaire en séance de coaching individuel
- Accompagnement à la valorisation des expériences professionnelles
- Remédiation sur les points du référentiel en lien avec l'expertise métier
- Remobilisation du candidat et réponses aux questions lors des séances de coaching individuel
- Préparation méthodologique à la soutenance orale
- Appui à la formalisation d'un support PPT (si demandé par l'organisme certificateur)

#### Nature des travaux demandés/modalités de suivi et d'évaluation :

Le stagiaire doit fournir un travail quotidien au cours duquel il rédige son dossier VAE. Lors de chaque séance de travail avec le consultant-formateur :

- Le consultant-formateur fournit des consignes pédagogiques et des éléments de méthode
- La production du stagiaire est relue, commentée et corrigée en intégralité
- Un objectif de rédaction est fixé pour la prochaine séance

## Les étapes de la VAE

### 1. La recevabilité de la candidature

Cette étape consiste à vérifier la justification de la durée de l'exercice d'activités à caractère professionnel en rapport direct avec la certification visée.

- Etude de faisabilité
- Envoi du dossier complet au service compétent du ministère ou de l'organisme certificateur, chargé d'instruire la demande de VAE
- Notification de la décision par le service compétent du ministère ou de l'organisme certificateur sur la demande de recevabilité à la VAE, au regard des conditions d'éligibilité définies par la loi. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut acceptation sauf dérogation expressément prévue par décret pour certaines certifications.

Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande par certification et jusqu'à trois demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile.

### 2. L'accompagnement

L'accompagnement est facultatif mais fortement recommandé. Il débute dès qu'un avis favorable sur le dossier de recevabilité du candidat a été prononcé et prend fin, en principe, à la date d'évaluation par le jury.

Il comprend un module de base composé d'une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée, à la formalisation du dossier de validation, à la préparation de l'entretien avec le jury et le cas échéant à la mise en situation professionnelle.

Cet accompagnement peut également porter sur une aide à l'orientation vers une formation complémentaire, selon des conditions fixées par décret et en fonction des besoins du candidat déterminés avec l'organisme certificateur. Il peut aussi comprendre une aide à la recherche de financement pour la prise en charge de cette formation.

### 3. L'évaluation des acquis de l'expérience

Une fois la recevabilité acquise, les étapes conduisant à la VAE sont les suivantes :

- Constitution du dossier de validation par le candidat, qui décrit les activités réalisées, les situations et son environnement de travail ainsi que les compétences mobilisées. L'ensemble de ces descriptions doivent être reliées aux contenus des activités et des compétences requises par les référentiels de la certification visée ;
- Lorsqu'elle est prévue par l'autorité qui délivre la certification, mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée ;
- Entretien avec un jury qui complète ou apporte des précisions aux informations contenues dans le dossier de validation.